

## Appels d'offres

---

# Marchés publics

L'ANRU est un pouvoir adjudicateur en vertu des dispositions de l'article L1211-1 du Code de la Commande Publique. Les marchés et accords-cadres conclus par l'agence respectent en conséquence les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Les consultations lancées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine sont disponibles sur

[la plateforme de dématérialisation des achats de l'Etat PLACE.\(https://www.marches-publics.gouv.fr\)](https://www.marches-publics.gouv.fr)